

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise CDO BÂTIMENT le 18 juillet 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 2 décembre 2024,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait d'acquérir un logiciel spécifique à son activité afin d'effectuer diverses tâches (planification, suivi des dossiers, etc.) ainsi qu'un smartphone pour que ses techniciens puissent accéder au logiciel directement sur site afin de permettre à l'entreprise, un gain de temps considérable et un suivi des dossiers en temps réel,

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 9 475,83 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 10 000 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes :  $9\,475,83 \times 50\% = 4\,737,92$  €.

DECIDE

D'attribuer à l'entreprise CDO BÂTIMENT, situé au 30 Allée des Gravelles - 87280 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 4 737,92 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise CDO BÂTIMENT, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 06 JAN. 2025

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN